

Élections professionnelles

dans l'enseignement privé



du 1er au 8
décembre 2022

#jevotéCGT

Je veux voter...

COMMENT
FAIRE ?

Tou·tes les agent·es de la fonction publique sont appelé·es à voter en cette fin d'année 2022. Pour l'enseignement privé, il s'agit d'un vote électronique qui se déroulera du 1er au 8 décembre.

POUR QUOI VOTE-T-ON ?

Pour chaque électeur·trice
deux scrutins

① un vote local

pour élire les représentant·es des enseignant·es dans les instances du rectorat (CCMA pour le 2nd degré et CCMD ou CCMI pour le 1er degré)

② un vote national

pour élire les représentant·es des maîtres de l'enseignement privé au sein de l'instance ministérielle (CCMMEP).

C'EST IMPORTANT ?

OUI

D'abord parce qu'il est important de se saisir des outils de notre démocratie.

Ensuite, parce que ces élections permettent de mesurer la représentativité des syndicats..

La CGT est représentative dans l'enseignement privé depuis 4 ans. Nous avons pu faire entendre une voix différente. Il est important que cela puisse continuer. Nous comptons bien progresser encore pour porter davantage la voix de tous les personnels.



QUI VOTE ?

Tou·tes les enseignant·es

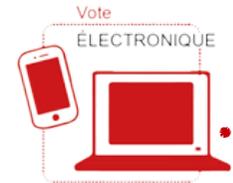
doivent voter :
titulaires, stagiaires, maîtres délégué·es ou en contrat définitif, en congé de maladie, de formation, de maternité ou paternité

Une condition : être en poste à la date du 1er décembre depuis au moins 2 mois et bénéficier d'un contrat d'au moins 6 mois



A partir du **13 octobre**, chacun pourra **se connecter à son espace électeur** sur le portail de vote :
<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil>

Entre le **7 et le 17 novembre**, une **notice de vote** sera remise en main propre aux électeur·trices contre émargement, en général par le secrétariat de votre établissement. Cette notice précisera comment se connecter à l'espace électeur et fournira **l'identifiant de vote à conserver précieusement !**



ACCÈS AU PORTAIL ÉLECTIONS

Vous êtes invité à participer aux élections professionnelles 2022 pour la désignation des représentants du personnel dans les instances de dialogue social du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, du ministère des sports, et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cliquez sur **ACCÉDER AU PORTAIL ÉLECTIONS** pour poursuivre.

Il est indispensable de pouvoir accéder à sa messagerie électronique de type :
prenom.nom@ac-academie.fr

Si vous ne savez pas y accéder, contactez la CGT Enseignement privé :

ccm2022@cgt-ep.org

Une fois sur mon espace électeur, je peux :

- consulter mon profil,
- consulter les scrutins auxquels je participe
- (1 local et 1 national)
- consulter la liste électorale (merci de nous faire remonter les erreurs éventuelles)
- **entre le jeudi 1er décembre à 8h et le jeudi 8 décembre 17h (heures de Paris)**

VOTONS CGT !

NOS MÉTIERS · NOS LUTTES · NOTRE FIERTÉ



www.cgt-ep.org

